

Le discours du Trône

En outre, afin de supprimer les obstacles à l'information et à l'égalité des chances, le Gouvernement déposera un projet de loi sur les droits de l'homme. Ce projet de loi aura pour principal effet d'interdire toute distinction injuste fondée sur la race, la couleur, l'origine nationale ou ethnique, la religion, l'âge, le sexe, l'état civil, les infirmités ou les dossiers judiciaires effacés. Il instituera notamment le principe du droit au traitement égal pour travail égal sans distinction de sexe. Il écrira dans la loi le droit du citoyen à accéder plus facilement à ses dossiers personnels stockés dans les banques fédérales de données, ainsi qu'à faire corriger toute erreur. Il limitera en outre la compilation par l'État de renseignements d'ordre personnel.

[Traduction]

Le degré d'information des citoyens sur les affaires du Parlement est un sujet de préoccupation pour le Gouvernement et pour tous les parlementaires. Le Gouvernement désire que le plus grand nombre de Canadiens possible soient au fait des travaux du Parlement. Il vous demandera donc d'autoriser la télédiffusion des débats de la Chambre des communes.

IV—Le rôle de l'État

Il est essentiel au raffermissement de l'unité nationale, à la cause de l'égalité des chances et des droits de l'individu, que les Canadiens œuvrent tous ensemble dans un esprit de coopération et de respect mutuel. C'est pourquoi il importe que tous aient une idée très précise de ce qu'on attend d'eux dans la poursuite des objectifs nationaux.

Il convient donc de définir le rôle de l'État dans la planification économique et sociale et l'action qui en découle. D'aucuns ne reconnaissent à l'État qu'un rôle très limité. A leur sens, l'économie de marché garantit au mieux la répartition efficace des ressources nécessaires à la production et à la croissance, réduit au minimum le gaspillage et favorise au maximum la liberté et l'initiative individuelles.

A ces vues s'opposent vigoureusement ceux qui préconisent une intervention de plus en plus prononcée de l'État dans l'orientation de la croissance économique, dans la compensation des insuffisances de la libre entreprise et dans la répartition des revenus en fonction de critères socialement acceptables. Selon cette école de pensée, les dépenses publiques et l'intervention de l'État doivent augmenter de façon à combler à cet égard les lacunes de l'économie de marché.

Entre ces deux extrêmes, le Gouvernement opte pour le juste milieu.

Cette option intermédiaire envisage une société au sein de laquelle tous les Canadiens puissent s'épanouir pleinement, une société où la justice, la bonté, la tolérance et l'ouverture d'esprit fonderont un Canada fort et uni, une société qui repose sur l'initiative individuelle et la liberté personnelle. Choisir le juste milieu suppose qu'on se fie au système de marché pour stimuler la croissance dont le Canada a besoin et qu'en même temps, on continue de se préoccuper de la justice sociale et de l'égalité des chances. D'autre part, un tel choix suppose aussi qu'il faille améliorer le fonctionnement du marché et trouver une façon moins coûteuse et moins interventionniste de poursuivre les objectifs sociaux.

Ces vues ont inspiré le programme législatif du Gouvernement pour les prochains mois, et ce sont elles qui détermineront les lignes de conduite à suivre après le programme anti-inflationniste.

De toute évidence, la mise au point d'une action propre à notre époque exige la plus étroite collaboration entre les pouvoirs publics, les travailleurs, les hommes d'affaires, les associations bénévoles et coopératives et tous les autres groupes sociaux. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement lancera une série d'importantes consultations à travers le Canada, dans le dessein d'assurer un partage plus équitable des responsabilités économiques et sociales.

Dans ce contexte, la consultation ne se borne pas à la communication au public des décisions gouvernementales, ni à une quête d'opinions pour la forme. Elle servira au Gouvernement à exposer aux intéressés son évaluation des principaux problèmes que nous devons régler ensemble et sa conception des solutions possibles.

Le Parlement et, bien entendu, les gouvernements provinciaux et municipaux, auront un rôle vital à jouer. Aussi, les provinces seront-elles priées de consulter au plus tôt le Gouvernement fédéral sur le renouvellement des accords relatifs au programme anti-inflationniste et, le moment venu, sur la façon de mettre fin à la réglementation des prix et des salaires.

Le Gouvernement est sûr que le Canada saura réaliser les splendides promesses de la prochaine décennie, parce que les Canadiens de toutes les couches sociales regardent vers l'avenir et veulent manifestement profiter de tous leurs atouts. Le Canada continuera de progresser dans la voie de l'unité nationale et dans la fidélité aux idéaux de l'égalité des chances et de la garantie des libertés individuelles, parce que son peuple a le courage d'affronter les obstacles, la volonté de prendre en main son destin et la sagesse de reconnaître que l'unité est la clé de l'efficacité.

Vous serez invités à étudier d'autres mesures législatives.

[M. l'Orateur.]

Membres de la Chambre des communes.

Le Gouvernement se propose de présenter un budget au cours de cette session.

Vous serez priés de voter les fonds requis pour les services et les paiements autorisés par le Parlement.

Honorables membres du Sénat.

Membres de la Chambre des communes.

Puisse la Divine Providence vous guider dans vos délibérations.

[Français]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre) propose: Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux chambres du Parlement soit pris en considération plus tard aujourd'hui.

(La motion est adoptée.)

* * *

DÉCÈS DE M^{me} ALBANIE MORIN

HOMMAGES À LA MÉMOIRE DE L'HONORABLE DÉPUTÉ

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je sais que tous les députés, et vous bien spécialement, désirerez vous joindre à moi afin de rendre hommage à notre collègue Albanie Morin qui est décédée il y a deux semaines.

[Traduction]

Elle occupait une place toute particulière à la Chambre, puisqu'elle vous assistait en qualité de vice-président adjoint des comités. Elle a été la première femme à exercer des fonctions de présidence à la Chambre des communes du Canada, fonctions où elle s'est particulièrement distinguée. Car elle s'est signalée non seulement par ses connaissances juridiques et académiques, mais encore par des qualités d'équité, d'intelligence et de tact qui lui ont valu notre respect et notre affection à tous.

[Français]

C'est avec beaucoup de chagrin que, l'an dernier, nous avons appris sa maladie. Son courage n'a pas flanché durant ces longs mois, et un de ses désirs les plus chers était de revenir parmi nous, à la Chambre des communes.

Au nom de notre parti, j'aimerais exprimer nos sincères condoléances aux électeurs de la circonscription de Louis-Hébert, à sa famille et à ses enfants, à qui elle a laissé un exemple dont ils ont vraiment raison d'être fiers.

[Traduction]

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je m'associe à l'hommage rendu par le très honorable premier ministre (M. Trudeau) . . .

[Français]

. . . et au nom de tous les députés progressistes conservateurs, je voudrais rendre un hommage ému à la mémoire de M^{me} Albanie Morin.

Sa disparition marque une perte pour la Chambre des communes, pour le Québec et pour le Canada tout entier. Son passage à la Chambre des communes, si bref fût-il, a témoigné d'un sens inné du devoir, ainsi que du respect profond de la personne humaine. Lorsque M^{me} Morin a présidé la Chambre, elle l'a fait avec une grande dignité, parce qu'elle avait une compréhension peu commune du rôle du député. Elle possédait cette rare qualité de savoir écouter. C'est ainsi que tous ont pu trouver chez elle une oreille attentive, des conseils judicieux et un encouragement sans réserve.